MINISTRY OF THE ATTORNEY GENERAL

2002-2003
Business Plan

Ontario

103-01967/

Message from the Minister

Hon. David Young

Ontario's strong justice system helps make our province one of the best places to live, work and raise a family. This business plan outlines the ministry's strategies for reinforcing the system in 2002-2003, as well as our solid progress in 2001-2002.

The Ministry of the Attorney General works with the Ministry of Public Safety and Security to create safe communities and protect the public. Through legislation proclaimed in April 2002, Ontario became the first province in Canada where the civil courts can be used to seize and freeze the proceeds of unlawful activity. The message to organized crime is clear: you have no right to keep your ill-gotten gains.

Our government is committed to the respectful treatment of all victims of crime in Ontario. We are keeping this commitment by moving forward with the province-wide expansion of services to meet their needs. We have also brought in legislation to protect victims by prohibiting criminals from making money by recounting crimes.

We have no higher goal than protecting those who are most vulnerable. Legislation has been passed enabling authorities to rescue children from the misery of prostitution and other degrading situations. This measure gives police and Children's Aid workers the tools to help these young people turn their lives around. As well, the government has launched an elder abuse strategy to protect the safety and security of older Ontario residents.

Our government does not tolerate domestic violence. As part of a comprehensive response to this crime that tears families apart, we are extending our innovative domestic violence court program province-wide.

Access to justice remains a priority. We have raised legal aid rates to attract and retain lawyers to ensure that low-income citizens continue to receive high-quality legal representation. In the civil courts, case management and mandatory mediation are streamlining legal proceedings in Toronto and Ottawa, and are poised to expand.

The ministry looks forward to continuing to work with the judiciary, the bar, victims' groups and other stakeholders to continue the task of building a modern, effective and accessible justice system for the 21st century.

David Young

The Honourable David Young
Attorney General

Ministry Vision

Ontario's justice ministries – the Ministry of the Attorney General and the Ministry of Public Safety and Security – share a vision of safe, secure and prosperous communities, supported and protected by accountable, efficient, effective and accessible justice and public-safety systems. This vision guides both ministries' planning and decisions.

A modern justice system is the foundation for community and personal safety, reflecting core values such as individual freedom, personal security, respect and responsibility and the rule of law. Such a system gives victims a voice in the criminal justice process and responds to their needs, while holding offenders accountable. It sustains family life by helping families resolve conflicts. And it contributes to economic prosperity by creating a safe climate for investors and providing individuals and businesses with efficient ways to resolve disputes.

The justice ministries' vision is based on the firm belief that keeping Ontario strong depends on enhancing community safety, victims' rights and access to justice. The underlying principle is that all people of Ontario have a right to be safe and feel secure as they go about their lives.

Core Businesses

The Ministry of the Attorney General works to achieve its vision for the justice system through five core businesses.

Prosecuting Crime and Preserving Public Order and Personal Safety

The ministry protects community and personal safety through timely, fair and effective prosecution of offences across the province. Charges are laid by police officers, and Crown attorneys subsequently screen each charge to determine whether the matter should proceed to court. More than 700 Crown attorneys prosecute approximately 500,000 charges each year.

Also playing a key role in the criminal justice system is the Ministry of Public Safety and Security, which regulates police services and operates custodial facilities and probation and parole services. The justice ministries share the determination to hold offenders accountable, balance individual rights with responsibilities and build safer communities.

Supporting Victims of Crime throughout the Criminal Justice System

The ministry is committed to a justice system that responds to the needs of victims of crime and gives them a stronger voice.

Around the province, the ministry provides or supports services for victims of crime through community-based initiatives such as the Victim Crisis Assistance and Referral Services (VCARS) program, the court-based Victim/Witness Assistance Program (V/WAP) and Crown attorneys involved with victims and witnesses in preparing cases.

Providing Decision-Making and Justice Support Services to Vulnerable People

The ministry delivers or supports a variety of special services to bring the justice system to those most in need. These services range from decision-making for mentally incapable people with no one else to act on their behalf, to legal representation of children, supervised access for families with custody and access issues, and funding for Legal Aid Ontario.

Providing Criminal, Civil and Family Courts and Related Justice Services that are Fair, Timely and Accessible

The ministry provides a range of services that support Ontario's family, civil and criminal courts. More than 250 court offices around the province serve the public, litigants, judges, lawyers, Crown attorneys and police. Ministry staff provide the judiciary with courtroom and administrative support, maintain court records, enforce civil orders, collect fines and fees and convey information to the public.

The government is committed to providing courts and related justice services that respond to the changing needs of the people of Ontario. The ministry is modernizing the justice system to make it more accessible and convenient, to make courts work better and faster and to offer alternatives to court for resolving disputes.

Providing Legal Advice and Services to Government

The provincial government is a user of the justice system. Supporting the Attorney General as Chief Law Officer of the Crown, the ministry offers timely, high-quality legal advice and services to provincial ministries, agencies, boards and commissions.

Annual Report on Key Achievements for 2001-2002

Keeping Our Communities Safe

In the aftermath of the September 11 attacks, the ministry assigned senior Crown attorneys to prosecute terrorist offences and provide expert legal advice to police. The Attorney General emphasized that terrorists committing crimes will be prosecuted to the full extent of the law. He also warned that terrorism-related hoaxes will not be tolerated, because they endanger public safety by diverting emergency personnel from real emergencies.

The provinces won a victory at the February 2002 justice ministers' meeting when the federal government agreed to delay implementation of the *Youth Criminal Justice Act* (YCJA) from fall 2002 until April 2003. The Attorney General welcomed the additional time to gear up for what he described as a costly, cumbersome and complicated piece of legislation. Moreover, he continued to stress that the YCJA is too weak to stem violent youth crime. As the federal bill went through the legislative process, Ontario proposed more than 100 amendments – including automatic trial and sentencing as adults of 16- and 17-year-olds charged with serious offences, mandatory jail time for weapons offences and publishing violent young offenders' identities. The federal government rejected all of Ontario's recommendations.

The federal *DNA Identification Act*, effective June 2000, created a national DNA databank – one of the most advanced crime-fighting tools available. In Ontario, more than 13,000 DNA samples have been taken, with numerous matches made against the national database. The Attorney General pressed the federal government to broaden the legislation to close loopholes that allow many serious offenders to avoid giving samples. For example, while the federal law requires a sample to be taken from imprisoned multiple murderers who killed people at "different times", it does not require a sample from offenders who killed two or more people at the same time before the federal legislation came into force. As well, pedophiles convicted of gross indecency or indecent assault are not covered by the law.

Ontario's Youth Justice Committees hold first-time, non-violent young offenders accountable by imposing quick, meaningful consequences as an alternative to formal court proceedings. Made up of community volunteers, these local committees work with young offenders, their parents and participating victims to determine how offenders can make amends for their actions. The program already operates in 22 communities and the ministry began working with local steering committees to extend it to more locations. Work on further sites will continue throughout 2002-2003.

Ensuring Victims' Rights Are Respected

The ministry significantly expanded victim services, as promised in the Victims' Justice Action Plan. Thirteen new Victim/Witness Assistance Program (V/WAP) sites opened, for a total of 39 across Ontario, providing information and emotional support to victims throughout the court process. With the creation of eight new programs, there are now 35 Victim Crisis Assistance and Referral Services (VCARS) programs offering immediate help to victims of crime or disaster 24 hours a day, seven days a week. SupportLink also expanded from two pilot projects to a total of 15 locations. Delivered with Ericsson Canada Inc. and Rogers AT&T Wireless, it provides personal safety planning and, where appropriate, gives free cell phones pre-programmed to 911 to victims whose safety is at risk.

The Office for Victims of Crime became a permanent advisory agency with the proclamation of the *Victims' Bill of Rights Amendment Act* in June 2001. The office recommends standards and priorities for victim services and advises the government on implementing the principles of the *Victims' Bill of Rights*.

Ontario's innovative domestic violence court program added sites in Belleville and Owen Sound, bringing the total to 18. The program's goal is to give priority to the safety and needs of victims and their children while holding abusers accountable. Police, Crown attorneys, V/WAP staff, probation services, offender counselling staff and cultural interpreters work together to achieve this.

As part of a compassionate and comprehensive response to the September 11 tragedy, the government created a $3 million fund to help Ontario victims of the terrorist attacks and their families. The fund assisted with travel and funeral costs, for example. The justice ministries formed a Victim Response Team that consulted with the Office for Victims of Crime and went to New York City to support victims and their families. The team responded to inquiries, provided referrals, gave advice on dealing with U.S. and Canadian authorities and handled applications for assistance from the Ontario fund. A toll-free helpline, accessible from the U.S. and Canada, received nearly 200 calls.

As of April 2001, the government consolidated victim services offered by the Ministries of the Attorney General and of the Solicitor General (now Public Safety and Security) in a single division. Based in the Ministry of the Attorney General, the new division has a mandate to improve the co-ordination of services for victims of crime.

Help for Families

Across Ontario, 61 Supervised Access sites provide safe, neutral locations for contact between children and non-custodial parents or other relatives in times of family stress. Nine new centres and two satellite locations opened during 2001-2002 and four northern centres received funds to enhance services. Province-wide expansion to a total of 77 sites is expected to be completed in 2002-2003.

Modernizing the Justice System

Since 1996, the government has committed more than $269 million to build and renovate court facilities for the 21st century. In 2001-2002, courthouse construction began in Chatham and continued in Owen Sound. Site preparation for new facilities started in Brockville, while planning got under way for a consolidated courthouse in Pembroke.

The government is committed to modernizing the justice system with up-to-date technology to better serve the public and to enable appropriate information-sharing among key justice partners. A test of the electronic filing of court documents went ahead in the civil courts in Hamilton and Cochrane and in the Toronto Small Claims Court. E-filing allows lawyers and other court users to file documents from the convenience of their own offices, around the clock.

As part of local services realignment, the ministry has transferred responsibility for the administration of charges as well as for prosecution of most ticketable offences under the *Provincial Offences Act* to municipalities. This initiative moves justice issues with a strong local impact to the control and accountability of local authorities. The final transfer, to the City of Toronto, was completed in February 2002. The ministry also worked closely with municipal partners to develop performance standards for the municipal court system.

Advancing Civil Justice Reform

In July 2001, the civil case management system in Toronto expanded to cover 100 per cent of new cases, with limited exceptions – an increase from approximately 25 per cent. Under case management, the court intervenes early to promote dispute resolution or bring cases to trial on time. Toronto joined Ottawa, which has had full case management since 1997. The goal is to improve access to justice by reducing delays and costs in the legal process.

Also in July 2001, the Mandatory Mediation Rule became a permanent feature of Ontario's civil justice system, following a positive evaluation of the pilot program. Under the rule, case-managed actions in Toronto and Ottawa are referred to a skilled mediator at an early stage. Mediation continues to produce a full or partial settlement in a majority of cases.

The Simplified Procedure Rule is designed to address cost and delay in the civil justice system by reducing the number of pretrial procedures in cases involving relatively small amounts. Effective January 1, 2002, the upper limit for actions under the rule rose from $25,000 to $50,000. This change will help make justice more affordable by expanding the simplified process to a wider range of cases.

Key Commitments and Strategies for 2002-2003

Building a Safer Ontario

In April 2002, Ontario proclaimed Canada's first legislation to use the civil law to take the profit out of crime. The *Remedies for Organized Crime and Other Unlawful Activities Act* allows the province to ask civil courts to freeze, seize and forfeit the proceeds of unlawful activity. The legislation also enables direct victims of the unlawful activity to claim compensation against the forfeited assets. As a result, Ontario is not open for the business of organized crime. A team of investigators, lawyers, forensic accountants and others is being established to take civil cases to court.

Domestic violence tears families apart and undermines communities. The ministry will continue the fight against this crime through expansion of the domestic violence court program, already the largest of its kind in Canada. Thirty-seven new domestic violence court sites will be established by 2004 to ensure province-wide access to better support for victims and hold abusers accountable. Crown attorneys, police, Victim/Witness Assistance Program (V/WAP) staff, offender counselling staff and other specialized personnel all play a role in the program. The expansion will bring the total number of locations across Ontario to 55.

Strong civilian oversight enhances public confidence in the police. The Special Investigations Unit (SIU) is the civilian agency that investigates serious injuries or deaths arising from police contact with civilians. A follow-up consultation on reforms to the SIU made in 1999 will get under way in fall 2002. George Adams, a former judge who reached a consensus among police and community representatives that led to the reforms, will conduct the followup to determine if further improvements are needed.

Enhancing Support for Victims

The ministry plans to continue the province-wide expansion of key victim services in 2002-2003, adding six V/WAP sites for a total of 45, three Victim Crisis Assistance and Referral Services (VCARS) locations for a total of 38, five SupportLink sites making a total of 20 and 15 new Partner Assault Response programs for 36 in all.

The Ministry of the Attorney General and the Ministry of Citizenship are implementing a provincial strategy to combat elder abuse. It is estimated that between four and 10 per cent of Ontario senior citizens experience some form of abuse. Financial abuse is by far the most common type, followed by emotional and physical abuse and neglect. Building on the strength of existing victim services, staff in the justice system and other sectors will be trained to detect and respond to the abuse of seniors. The provincial strategy also includes public education and co-ordinating community services to address what is often a silent crime.

The *Prohibiting Profiting from Recounting Crimes Act* will permit the government to ask the courts to freeze and seize assets from convicted criminals acquired through retelling their crimes in media interviews, books or movies. Using the seized proceeds, a fund will be established to compensate and assist the affected victims. This law is the first of its kind in Canada.

Protecting Vulnerable Children

The *Rescuing Children from Sexual Exploitation Act* will permit police and Children's Aid workers to remove children under the age of 18 from such dangerous situations as street prostitution, massage parlours, adult entertainment facilities, Internet sex lines and the pornography industry. The legislation will also allow the province to sue pimps – and others who sexually exploit children for profit – to recover the costs of treatment and services for their victims.

The Ontario government and the federal government of the United States have established an arrangement that will make it easier to enforce child and spousal support orders for each other's residents. In the past, some Ontario residents have been unable to obtain support because the payor lived beyond the reach of Ontario authorities in a non-reciprocating American state. Another measure to protect families is the proposed *Interjurisdictional Support Orders Act* introduced by the Attorney General. If passed, this bill would streamline procedures for obtaining or changing support orders where one of the parties lives outside Ontario.

Improving Access to Justice

The Ontario government is helping to preserve access to high-quality legal representation for low-income residents by increasing the legal aid tariff and duty counsel rates. Effective August 1, 2002, the rate paid to legal aid panel lawyers rose five per cent while the duty counsel rate went up 23 per cent – making Ontario's legal aid rates among the highest in Canada. In addition, travel incentives will be provided to legal aid lawyers practising in northern Ontario. The rate increases and incentives will cost approximately $21 million over three years. These initiatives represent the first step in the government's ongoing review of Ontario's legal aid system. The ministry will continue to work with Legal Aid Ontario and lawyers' groups to explore long-term solutions to issues affecting legal aid.

Civil justice reform aims to make the justice system more effective, efficient and affordable. Two innovative strategies, case management and mandatory mediation, will expand to the Windsor area (Essex County) as of December 31, 2002. In a further initiative to streamline procedures, the ministry and the Superior Court of Justice have created the Task Force on the Discovery Process in Ontario. The task force, which includes judicial, bar and ministry representatives, will identify problems with the existing process and make recommendations for reform.

Investing in Justice

The ministry's extensive courthouse construction program will continue in 2002-2003. During the year the new consolidated courthouse in Owen Sound is scheduled for completion. Construction of new consolidated court facilities will continue in Chatham and Brockville, and planning will move ahead in Pembroke.

The Ontario SuperBuild Corporation co-ordinates the government's capital planning and expenditures. It has a mandate to use provincial funds to lever partnership investments from the private sector and other public sector institutions. In September 2001, the ministry, SuperBuild and the Ontario Realty Corporation issued a request for qualifications for a project to design, build, finance, own and operate a consolidated courthouse for Durham Region – one of Ontario's fastest growing areas. Bidders who passed the initial qualification phase regarding technical and financial capability were notified in March 2002. These bidders are eligible to respond to the second qualification phase, regarding the proposed courthouse site, in the fall of 2002.

In Toronto, the ministry developed a remediation strategy when mould was discovered at the East Mall courthouse – the province's fourth busiest. This included plans to transfer operations temporarily to other locations. However, as the scope of the required solutions became apparent, the ministry found that the best option was to relocate court operations permanently to a modern facility at 2201 Finch Avenue West. Building renovations at the new site are designed to provide 11 courtrooms and related facilities. The remaining cases scheduled at the East Mall were transferred to the new courthouse in mid-summer 2002. Cases involving persons in custody had already been shifted to other Toronto area locations, and will move to 2201 Finch Avenue West in mid-winter 2003.

New Gaming Responsibilities

Some aspects of the responsibility for gaming in the province were transferred to the ministry in April 2002. The Ontario Lottery and Gaming Corporation – an arms-length agency that operates lotteries, charity and commercial casinos and slot machines at racetracks – now reports to the ministry. The ministry also provides policy analysis for gaming-related matters.

A Commitment to Quality Service

The ministry will continue to champion quality-focused approaches to ensure modern and efficient service delivery and value for money for the public.

Key Performance Measures

Core Business: Prosecuting crime and preserving public order and personal safety

The number of criminal cases dismissed province-wide as a result of unreasonable delay. (This does not include cases under appeal or *Provincial Offences Act* (POA) offences.)

Cases Dismissed

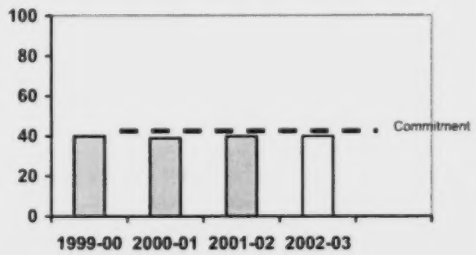

Ministry Contribution

- The efficient handling of criminal cases province-wide reduces the number of cases dismissed due to delay, holding offenders accountable and better focusing criminal justice resources.

What does the graph show?

- The number of cases dismissed as a result of unreasonable delay was consistent over the past two years at 40 and 39 cases, respectively.
- The ministry achieved its commitment for 2001-2002 of no more than 40 cases dismissed as a result of unreasonable delay.

2002-2003 Commitments

- No more than 40 criminal cases dismissed province-wide as a result of unreasonable institutional delay. (This does not include cases under appeal or POA offences.)

Core Business: Supporting victims of crime throughout the criminal justice system

Client satisfaction with services provided by the Victim/Witness Assistance Program (V/WAP)

V/WAP Client Satisfaction

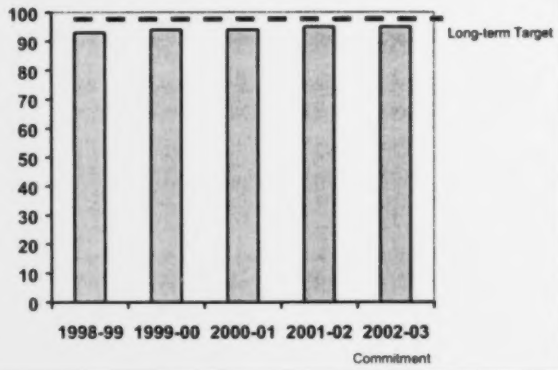

Ministry Contribution

- Measuring client satisfaction levels helps ensure that appropriate support is consistently provided to victims and that ongoing enhancements to V/WAP services are based on results.
- Questionnaire gives victims a forum to voice their satisfaction with the program or to raise any concerns.

What does the graph show?

- Percentage of clients who are satisfied with services provided by V/WAP.
- The ministry achieved its commitment of 90% or better for 2001-2002.
- A voluntary, anc . survey is provided to clients upon completion of a case.

2002-2003 Commitments

- 95% client satisfaction rate among victims of crime

Long-term Target

- 98% client satisfaction rate among victims of crime

Core Business: Supporting victims of crime throughout the criminal justice system

Increased access to services for victims of crime

Number of Victim Contacts for All Victim Services Division-Funded Victim Services

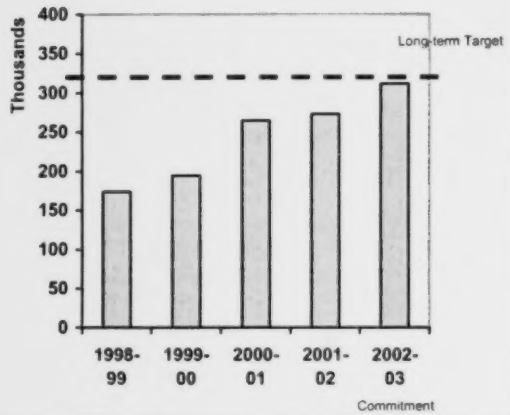

Ministry Contribution

Through the funding and expansion of the following programs in 2001-2002, the ministry increased access to services and support for victims throughout the criminal justice system:

- Victim Crisis Assistance and Referral Services (VCARS) expansion from 27 sites to 35
- SupportLink expansion from 2 sites to 15
- Partner Assault Response (PAR) programs expansion from 16 sites to 21
- Victim/Witness Assistance Program (V/WAP) sites expanded from 26 to 39
- 34 sexual assault/rape crisis centres
- provincial Victim Support Line
- 11 Violence Awareness Programs for women

What does the graph show?

- Number of victim contacts for victim services funded by the Victim Services Division.
- The ministry achieved its commitment for 2001-2002 to exceed the three-year average for victim contacts.

2002-2003 Commitments

1. Expand VCARS program from 35 sites to 38
2. Expand SupportLink from 15 sites to 20
3. Expand PAR programs from 21 to 36 sites
4. Expand V/WAP from 39 to 45 sites

Long-term Target

- Increase victim contacts to 311,000

Core Business: Providing decision-making and justice support services to vulnerable people

Percentage of time in which followup to allegations of abuse commences within 24 hours

% of Time in Which Followup to Allegations of Abuse Commences within 24 hours

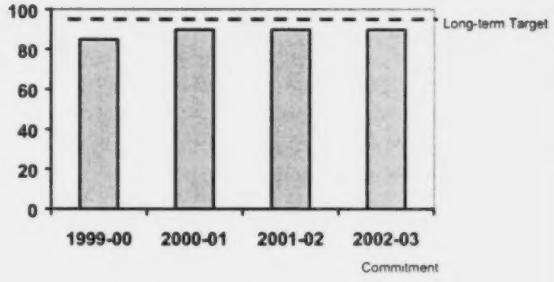

Ministry Contribution

- Followup on allegations helps to ensure the protection of the personal and property rights and obligations of mentally incapable people.

What does the graph show?

- The ministry achieved its commitment of 90% level for 2001-2002.
- Long-term target is to achieve 95% follow-up to allegations within 24 hours.
- Since 2000-2001 achievement and commitment have been consistent at 90%.

2002-2003 Commitments

- 90% of the time commence followup to allegations within 24 hours.

Long-term Target

- 95% of the time commence followup to allegations within 24 hours.

Core Business: Providing decision-making and justice support services to vulnerable people

Time taken for Office of the Public Guardian and Trustee (OPGT) to make a decision after receipt of all necessary health information

<u>% of Decisions Made within 3 Days of Receipt of All Necessary Health Information</u>

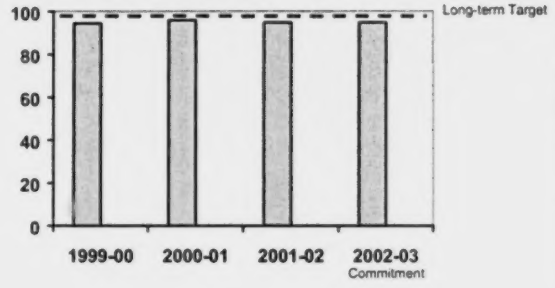

<u>Ministry Contribution</u>

- The OPGT is last-resort decision-maker for treatment and admission to long-term care facilities.

<u>What does the graph show?</u>

- The ministry achieved its commitment of 95% of decisions for 2001-2002.
- Long-term target is to have 98% of decisions made within three days of receipt of all necessary health information.

<u>2002-2003 Commitments</u>

- 95% of the time decisions are made within three days of receipt of all necessary health information

<u>Long-term Target</u>

- 98% of the time decisions are made within three days of receipt of all necessary health information

Core Business: Providing criminal, civil and family courts and related justice services that are fair, timely and accessible

Survey level of public satisfaction with services

Public Satisfaction with Services in Small Claims Court and at Family Law Information Centres

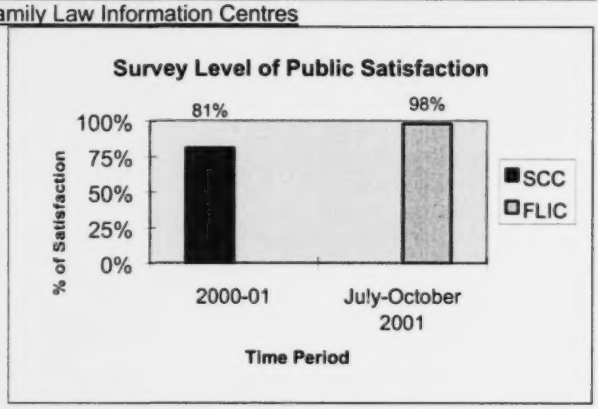

Ministry Contribution

- Plan to evaluate Court Services Division core business services will enable assessment of public satisfaction with delivery of court services.

The ministry achieved its 2001-2002 commitment to develop a survey for family courts.

What does the graph show?

Small Claims Court

- Results from a province-wide survey in Small Claims Court (SCC).
- 81% of the 602 survey respondents felt that the overall performance and administration of the SCC was good or very good.

Family Court Services

- Results from a province-wide survey of Family Law Information Centres (FLICs).
- 98% of the 591 survey respondents rated FLIC services as very helpful or satisfactory.

2002-2003 Commitments

- Develop plan for province-wide survey in civil courts.
- Court Services Division is committed to establishing a long-term customer satisfaction measure on court services.
- Experience from SCC survey and services in family courts will be used to finalize long-term survey plans in other business lines and address the effectiveness and cost efficiency of court services.
- Surveys to measure public satisfaction with FLICs, mediation services and parent information sessions have been developed and distributed.

Long-term Target

- Customer satisfaction survey instruments available for all courts and a protocol for regular surveying in place.

Core Business: Providing criminal, civil and family courts and related justice services that are fair, timely and accessible

Percentage of civil cases that have early settlement through the mediation process

Percentage of Civil Cases Settled through Mediation Process

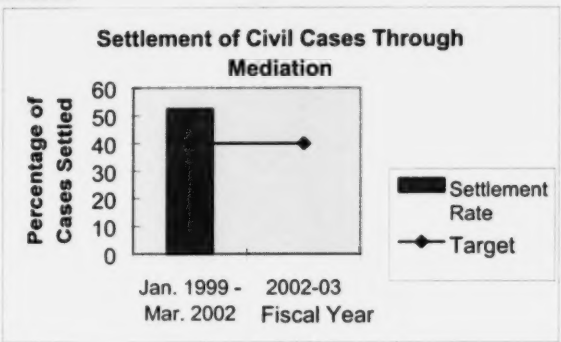

Ministry Contribution

- Mandatory mediation program provides for referral of case-managed actions to mediation early in the litigation process. Program is currently operating in Ottawa and Toronto. Expansion is planned subject to rule approval and expansion of case management and supporting technology.

What does the graph show?

- The ministry exceeded its commitment for 2001-2002.
- 40% full and partial settlement rate exceeded.

2002-2003 Commitments

- Meet or exceed target of 40% full and partial settlement rate for current sites and as program is expanded.

Long-term Target

- Cases referred to mandatory mediation will have a 40% settlement rate (full and partial settlement).

2001 - 2002 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of the Attorney General	
Operating	$981 million
Gross Capital	$46 million
	6,475 staff

Prosecuting Crime	
Operating	$135 million
	1,275 staff

Support to Victims	
Operating	$64 million
	270 staff

Criminal, Civil and Family Courts	
Operating	$290 million
Gross Capital	$31 million
	3,385 staff

Services to Vulnerable People	
Operating	$321 million
Gross Capital	$5 million
	400 staff

Legal Services to Government	
Operating	$48 million
	895 staff

Ministry Administration	
Operating	$123 million
Gross Capital	$10 million
	250 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents

Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

*PSAB based

2002 - 2003 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of the Attorney General

Operating	$966 million
Gross Capital	$51 million
	6,065 staff

Prosecuting Crime

Operating	$137 million
	1,265 staff

Support to Victims

Operating	$66 million
	275 staff

Criminal, Civil and Family Courts

Operating	$274 million
Gross Capital	$35 million
	2,980 staff

Services to Vulnerable People

Operating	$339 million
Gross Capital	$9 million
	400 staff

Legal Services to Government

Operating	$31 million
	895 staff

Ministry Administration

Operating	$119 million
Gross Capital	$7 million
	250 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents

Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

*PSAB based

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcome. Visit our Web site at www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca or call our Public Inquiries staff at (416) 326-2220; TTY/TDD (416) 326-4012; fax (416) 326-4007. You can also call:

Office of the Attorney General
Ben Hamilton
Phone: (416) 326-4440
Fax: (416) 326-4016
E-mail: ben.hamilton@jus.gov.on.ca

Criminal Law
Margot Almond
Phone: (416) 326-4245
Fax: (416) 326-2423
E-mail: margot.almond@jus.gov.on.ca

Victim Services
Gordon Smith
Phone: (416) 326-4508
Fax: (416) 326-3205
E-mail: gordon.smith@jus.gov.on.ca

Court Services
Pauline Moustacalis
Phone: (416) 326-5350
Fax: (416) 326-2652
E-mail: pauline.moustacalis@jus.gov.on.ca

Family Justice Services
Marnie Crouch
Phone: (416) 327-0078
Fax: (416) 314-2500
E-mail: marnie.crouch@jus.gov.on.ca

Legal Services
Lynn Lovell
Phone: (416) 326-2505
Fax: (416) 326-6996
E-mail: lynn.lovell@jus.gov.on.ca

Corporate Services Management

Gayle Martin
Phone: (416) 326-2050
Fax: (416) 326-4441
E-mail: gayle.martin@jus.gov.on.ca

Integrated Justice Project

Heather MacKay
Phone: (416) 314-8361
Fax: (416) 212-2389
E-mail: heather.e.mackay@jus.gov.on.ca

Integrated Justice Information Technology

François Lachance
Phone: (416) 326-1114
Fax: (416) 326-1104
E-mail: francois.lachance@jus.gov.on.ca

Policy

Mark Leach
Phone: (416) 326-2711
Fax: (416) 326-2699
E-mail: mark.leach@jus.gov.on.ca

French-speaking Contact:

Valérie Hopper
Communications Branch
Phone: (416) 326-2213
Fax: (416) 326-4007
E-mail: valerie.hopper@jus.gov.on.ca

The ministry's address is:

Ministry of the Attorney General
720 Bay Street
Toronto Ontario M5G 2K1

Copies of this document are available free from:
Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8.
Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3414-5

Ce document est disponible en français

© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2002

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
2002

REPRODUIT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

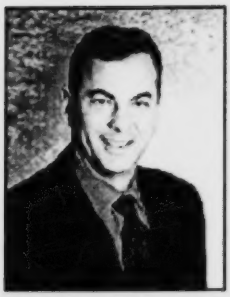

L'hon. David Young

La force du système judiciaire de l'Ontario aide à faire de notre province un des meilleurs endroits où vivre, travailler et élever une famille. Le présent plan d'activités donne un aperçu des stratégies du ministère visant à renforcer ce système en 2002-2003 et expose les progrès remarquables accomplis en 2001-2002.

Le ministère du Procureur général collabore avec le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique pour créer des collectivités sûres et protéger le public. Grâce à des dispositions législatives promulguées en avril 2002, l'Ontario est devenu la première province au Canada où l'on peut faire appel aux tribunaux civils pour saisir et bloquer les produits d'activités illégales. Notre message aux membres du crime organisé est clair : vous n'avez pas le droit de garder vos gains mal acquis.

Notre gouvernement s'est engagé à faire en sorte que toutes les victimes de crimes soient traitées avec respect en Ontario. Fidèles à cet engagement, nous procédons, dans toute la province, à l'expansion des services visant à répondre à leurs besoins. Nous avons aussi déposé des mesures législatives pour protéger les victimes en interdisant aux criminels de gagner de l'argent en faisant le récit de leurs crimes.

Nous n'avons pas de but plus noble que celui de protéger les plus vulnérables. Des mesures législatives ont été adoptées pour permettre aux autorités de venir au secours des malheureux enfants pris au piège de la prostitution ou se trouvant dans d'autres situations dégradantes. Cette mesure donne à la police et aux préposés des sociétés d'aide à l'enfance les outils qu'il leur faut pour aider ces jeunes à commencer une nouvelle vie. Le gouvernement a en outre lancé une stratégie de lutte contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées pour assurer la sécurité et la protection des aînés de l'Ontario.

Notre gouvernement ne tolère pas la violence familiale. Dans le cadre d'un programme complet de lutte contre ce crime qui détruit les familles, nous élargissons à toute la province notre programme innovateur de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale.

L'accès à la justice demeure une priorité. Nous avons augmenté les tarifs de l'aide juridique afin d'attirer et de conserver des avocats pour que les citoyens à faible revenu puissent continuer à bénéficier d'une représentation juridique de haute qualité. Dans les tribunaux civils, la gestion des causes et la médiation obligatoire simplifient la procédure à Toronto et à Ottawa, et ces mesures vont s'étendre à d'autres tribunaux.

Le ministère entend continuer à travailler avec la magistrature, les avocats, les groupes de victimes et les autres intéressés pour poursuivre la tâche consistant à établir un système judiciaire moderne, efficace et accessible pour le XXI^{e} siècle.

Le procureur général,

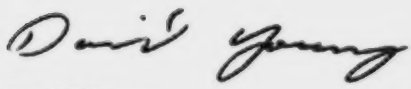

David Young

Objectifs généraux du ministère

Les ministères chargés de l'administration de la justice en Ontario – le ministère du Procureur général et le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique – visent l'objectif commun d'assurer la sécurité et la prospérité des collectivités grâce au soutien et à la protection que procurent des systèmes de justice et de sécurité publique responsables, efficients, efficaces et accessibles. Cet objectif guide la planification et les décisions des deux ministères.

Un système de justice moderne constitue le fondement de la sécurité des particuliers et des collectivités et il concrétise des valeurs fondamentales comme la liberté et la sécurité de la personne, le respect et la responsabilité, et la primauté du droit. Un tel système donne aux victimes voix au chapitre dans le processus pénal et répond à leurs besoins, tout en obligeant les contrevenants à assumer les conséquences de leurs actes. Il soutient la vie familiale en aidant les familles à régler leurs différends. Il contribue en outre à la prospérité économique en créant un climat sain pour les investisseurs et en offrant aux particuliers et aux entreprises des mécanismes efficaces de règlement des différends.

Les objectifs des ministères du secteur de la justice sont fondés sur la ferme conviction que pour maintenir la vigueur de l'Ontario, il faut renforcer la sécurité des collectivités, les droits des victimes et l'accès à la justice. Ils reposent sur le principe que tous les Ontariens et Ontariennes ont le droit d'être en sécurité et de se sentir en sûreté dans leur vie quotidienne.

Activités de base

Le ministère du Procureur général s'efforce de réaliser ses objectifs généraux pour le système judiciaire en exerçant cinq activités de base.

Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

Le ministère préserve la sécurité des collectivités et des particuliers en veillant à ce que, partout en Ontario, les auteurs d'infractions soient poursuivis sans délai, de manière équitable et efficace. Les agents de police déposent les accusations et les procureurs de la Couronne examinent ensuite chacune de celles-ci pour déterminer si l'affaire devrait être portée devant les tribunaux. Chaque année, plus de 700 procureurs de la Couronne poursuivent des personnes accusées d'environ 500 000 actes criminels.

Le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique joue également un rôle clé dans le système de justice pénale en régissant les services de police et en assurant le fonctionnement des établissements correctionnels et des services de probation et de libération conditionnelle. Les ministères du secteur de la justice partagent la conviction qu'il faut obliger les contrevenants à assumer les conséquences de leurs actes, respecter l'équilibre entre les droits et les responsabilités des particuliers, et accroître la sécurité dans les collectivités.

Apporter un soutien aux victimes à toutes les étapes du processus de justice pénale

Le ministère s'est engagé à établir un système judiciaire qui répond aux besoins des victimes d'actes criminels et leur permet de mieux faire entendre leur voix.

Dans toute la province, le ministère offre ou finance des services aux victimes d'actes criminels grâce à des initiatives communautaires comme les Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV) et le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) rattaché aux tribunaux. De plus, les procureurs de la Couronne passent du temps avec les victimes et les témoins pour préparer les audiences.

Offrir des services d'aide juridique et d'aide à la prise de décisions aux personnes vulnérables

Le ministère offre ou finance toutes sortes de services spéciaux afin d'offrir un meilleur accès à la justice aux plus vulnérables. Parmi ces services, citons la prise de décisions au nom des personnes frappées d'incapacité mentale qui ne peuvent compter sur quelqu'un d'autre pour prendre des décisions en leur nom, la représentation des enfants par des avocats, les visites surveillées pour les familles qui ont des problèmes de garde et d'accès, et l'aide financière d'Aide juridique Ontario.

Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial, et d'autres services judiciaires qui sont équitables, rapides et accessibles

Le ministère offre un éventail de services de soutien aux tribunaux de droit criminel, civil et familial de l'Ontario. Plus de 250 greffes répartis dans toute la province fournissent des services au public, aux plaideurs, aux juges, aux avocats, aux procureurs de la Couronne et à la police. Le personnel du ministère fournit à la magistrature des services de soutien aux tribunaux et des services administratifs, tient les dossiers des tribunaux, exécute les ordonnances civiles, perçoit les amendes et les droits, et diffuse l'information au public.

Le gouvernement s'est engagé à offrir des services aux tribunaux et des services connexes qui répondent à l'évolution des besoins de la population ontarienne. Le ministère modernise le système judiciaire afin de le rendre plus accessible et plus commode, d'améliorer et d'accélérer le fonctionnement des tribunaux, et d'offrir des mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends.

Offrir des conseils et services juridiques au gouvernement

Le gouvernement provincial est un usager du système judiciaire. Le ministère aide le procureur général à exercer ses fonctions de premier conseiller juridique de la province en offrant aux ministères, organismes, commissions et conseils provinciaux des conseils et des services juridiques rapides et de haute qualité.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Assurer la sécurité de nos collectivités

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, le ministère a chargé des procureurs de la Couronne spécialisés de poursuivre les auteurs d'actes de terrorisme et d'offrir des conseils juridiques d'expert à la police. Le procureur général a insisté sur le fait que les terroristes qui commettent des crimes seront poursuivis dans toute la mesure où le prévoit la loi. Il a aussi averti que les canulars concernant le terrorisme ne seraient pas tolérés parce qu'ils menacent la sécurité publique en détournant le personnel d'urgence des dangers réels.

Les provinces ont remporté une victoire à la réunion des ministres de la Justice de février 2002 lorsque le gouvernement fédéral a accepté de reporter la mise en oeuvre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) de l'automne 2002 à avril 2003. Le procureur général s'est félicité de disposer d'un délai supplémentaire pour se préparer à l'application de cette loi, qu'il a qualifiée de coûteuse, lourde et complexe. Il a en outre souligné de nouveau que la LSJPA était insuffisante pour juguler la criminalité chez les jeunes. Pendant que le projet de loi fédéral suivait les étapes du processus législatif, l'Ontario a proposé plus de 100 modifications – prévoyant notamment de traduire automatiquement devant un tribunal pour adultes les jeunes de 16 et 17 ans accusés d'infractions graves et de leur infliger des peines applicables aux adultes et des peines de prison ferme pour les infractions à main armée, et de publier l'identité des jeunes contrevenants violents. Le gouvernement fédéral a rejeté toutes les recommandations de l'Ontario.

La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (loi fédérale), qui est entrée en vigueur en juin 2000, a permis la création d'une banque nationale de données génétiques – l'un des outils les plus avancés de lutte contre le crime qui existe. En Ontario, plus de 13 000 échantillons d'ADN ont été prélevés, et de nombreuses concordances ont été établies avec la base nationale de données. Le procureur général a insisté auprès du gouvernement fédéral pour qu'il renforce la loi afin d'éliminer les échappatoires qui permettent à des nombreux auteurs d'infractions graves d'éviter de donner des échantillons. Par exemple, même si la loi fédérale exige le prélèvement d'un échantillon sur les personnes emprisonnées ayant commis plusieurs meurtres à « différents moments », elle n'exige pas le prélèvement d'un échantillon pour les contrevenants qui ont tué deux personnes ou plus en même temps avant l'entrée en vigueur de la loi

fédérale. La loi ne vise pas les pédophiles condamnés pour grossière indécence ou attentat à la pudeur.

Les comités de justice pour la jeunesse de l'Ontario obligent les jeunes contrevenants ayant commis une première infraction sans violence à assumer les conséquences de leurs actes en leur imposant des sanctions rapides et constructives qui remplacent une procédure judiciaire. Ces comités locaux, composés de bénévoles de la collectivité, travaillent avec les jeunes contrevenants, leurs parents et les victimes participantes pour déterminer comment les contrevenants peuvent réparer les torts découlant de leurs actes. Ce programme fonctionne déjà dans 22 collectivités, et le ministère a commencé à collaborer avec les comités de direction locaux en vue de son expansion. Le travail visant à l'étendre à d'autres endroits se poursuivra pendant l'exercice 2002-2003.

Assurer le respect des droits des victimes

Le ministère a considérablement accru les services aux victimes, comme il l'avait promis dans le Plan d'action en matière de justice pour les victimes d'actes criminels. L'ouverture de 13 nouveaux centres du Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) a porté à 39 le nombre total de ces centres, répartis dans tout l'Ontario, qui fournissent des renseignements et des services de soutien moral aux victimes tout au long du processus judiciaire. Avec la création de huit nouveaux programmes, il existe désormais 35 programmes de Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV), qui offrent une aide immédiate aux victimes d'actes criminels ou de catastrophes 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Par ailleurs, le service SupportLink, qui faisait l'objet de deux projets pilotes, est désormais offert à 15 endroits au total. Offert en collaboration avec Ericsson Canada Inc. et Rogers AT&T Communications sans fil, il fournit aux victimes exposées à des risques une planification de la sécurité et, s'il y a lieu, un téléphone cellulaire programmé d'avance pour composer le 911.

L'Office des affaires des victimes d'actes criminels est devenu un organisme consultatif permanent lors de la promulgation de la *Loi de 2000 modifiant la Charte des droits des victimes d'actes criminels*, en juin 2001. L'Office recommande des normes et des priorités pour les services aux victimes et conseille le gouvernement à l'égard de la mise en oeuvre des principes de la *Charte des droits des victimes d'actes criminels*.

Le programme innovateur de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale a été implanté à Belleville et à Owen Sound, ce qui porte à 18 le total de ces tribunaux. Ce programme a pour but de donner la priorité à la sécurité et aux besoins des victimes et de leurs enfants, tout en obligeant les auteurs de mauvais traitements à assumer les conséquences de leurs actes. Il fait appel à la collaboration de la police, des procureurs

de la Couronne, du personnel du PAVT, des services de probation, du personnel de counseling aux contrevenants et d'interprètes culturels.

Dans le cadre d'une initiative humanitaire de grande envergure en réaction à la tragédie du 11 septembre 2001, le gouvernement a créé un fonds de 3 millions de dollars pour venir en aide aux victimes ontariennes des attentats terroristes et à leur famille. Ce fonds a aidé à financer, par exemple, les frais de déplacement et de funérailles. Les ministères du secteur de la justice ont constitué une Équipe d'intervention auprès des victimes, qui a consulté l'Office des affaires des victimes d'actes criminels et s'est rendue à New York pour offrir un soutien aux victimes et à leur famille. Cette équipe a répondu aux demandes de renseignements, fourni des services d'orientation et donné des conseils sur la manière de traiter avec les autorités américaines et canadiennes. Elle s'est également chargée du traitement des demandes d'aide adressées au fonds de l'Ontario. Une ligne d'aide sans frais, accessible des États-Unis et du Canada, a reçu près de 200 appels.

En avril 2001, le gouvernement a regroupé les services aux victimes offerts par le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général (qui est devenu le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique) en une seule et même division. La nouvelle division, qui fait partie du ministère du Procureur général, a pour mandat d'améliorer la coordination des services aux victimes d'actes criminels.

Aider les familles

Dans tout l'Ontario, 61 centres de visites surveillées offrent des endroits sûrs et neutres pour permettre le contact entre les enfants et leurs parents qui n'en ont pas la garde ou d'autres membres de leur famille pendant les périodes de difficultés familiales. Neuf nouveaux centres et deux emplacements satellites ont ouvert leurs portes en 2001-2002, et quatre centres du Nord ont reçu des fonds pour améliorer leurs services. Le projet d'expansion qui vise un total de 77 centres, devrait s'achever en 2002-2003.

Moderniser le système judiciaire

Depuis 1996, le gouvernement a affecté plus de 269 millions de dollars à la construction et à la rénovation de palais de justice pour le XXI^{e} siècle. En 2001-2002, la construction d'un palais de justice a commencé à Chatham et une autre s'est poursuivie à Owen Sound. La préparation du chantier de nouvelles installations a commencé à Brockville, et la planification est en cours en vue de regrouper des tribunaux sous le même toit à Pembroke.

Déterminé à moderniser le système judiciaire, le gouvernement a recours à une technologie de pointe afin de mieux servir le public et de permettre un

partage approprié des renseignements entre les principaux partenaires du domaine de la justice. On a effectué un essai de dépôt électronique des documents judiciaires dans les tribunaux civils de Hamilton et de Cochrane et à la Cour des petites créances de Toronto. Le dépôt électronique permet aux avocats et aux autres usagers des tribunaux de déposer des documents depuis leur bureau, à n'importe quelle heure.

Dans le cadre du remaniement des services locaux, le ministère a transféré aux municipalités la responsabilité d'administrer les accusations et d'intenter les poursuites pour la plupart des infractions pouvant faire l'objet d'une contravention en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*. Cette initiative permet aux autorités locales d'assumer le contrôle et la responsabilité des questions judiciaires qui les touchent de près. Le dernier transfert, concernant la ville de Toronto, s'est effectué en février 2002. Le ministère a aussi collaboré étroitement avec ses partenaires municipaux pour élaborer des normes de rendement pour le système judiciaire municipal.

Faire avancer la réforme du système de justice civile

En juillet 2001, le système de gestion des causes de Toronto en matière civile s'est étendu à 100 pour 100 des nouvelles instances, à de rares expressions près – contre environ 25 pour 100 auparavant. La gestion des causes prévoit une intervention précoce du tribunal pour favoriser le règlement des différends ou instruire les causes en temps voulu. Toronto s'est jointe à Ottawa, où la gestion des causes est généralisée depuis 1997. Ce mécanisme a pour but d'améliorer l'accès à la justice en réduisant les délais et les coûts de la procédure.

Également en juillet 2001, la règle sur la médiation obligatoire est devenue une caractéristique permanente du système de justice civile de l'Ontario, après une évaluation positive du programme pilote. Selon cette règle, les instances visées par la gestion des causes à Toronto et à Ottawa sont renvoyées à un médiateur compétent au début de la procédure La médiation continue à permettre un règlement à l'amiable, complet ou partiel, dans la majorité des cas.

La règle sur la procédure simplifiée vise à réduire les coûts et les retards dans le système judiciaire civil en simplifiant le nombre de procédures préalables au procès dans les causes concernant des sommes relativement modestes. Au 1er janvier 2002, la limite monétaire supérieure prévue par la règle sur la procédure simplifiée est passée de 25 000 $ à 50 000 $. Cette modification rendra la justice plus abordable en élargissant la procédure simplifiée à un éventail plus large de causes.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Accroître la sécurité de l'Ontario

En avril 2002, l'Ontario a promulgué la première loi du Canada permettant de faire appel aux tribunaux civils pour saisir les profits des activités illégales. La *Loi de 2001 sur les recours pour crime organisé et autres activités illégales* permet à la province de demander aux tribunaux civils de bloquer, de saisir et de confisquer les produits d'activités illégales. Cette loi permet en outre aux victimes directes des activités illégales de réclamer des dommages-intérêts qui sont prélevés sur les biens confisqués. L'Ontario n'est donc pas un endroit accueillant pour le crime organisé. Une équipe comprenant notamment des enquêteurs, des avocats et des juricomptables est en cours de création pour intenter des actions civiles en justice.

La violence familiale détruit les familles et sape les collectivités. Le ministère continuera à lutter contre ce crime grâce à l'expansion de son programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale, qui est déjà le plus important en son genre au Canada. Trente-sept nouveaux tribunaux spécialisés seront établis d'ici 2004 afin que, dans toute la province, les victimes bénéficient d'un meilleur soutien et que les auteurs de mauvais traitements assument les conséquences de leurs actes. Les procureurs de la Couronne, la police, le personnel du Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT), le personnel de counseling aux contrevenants et d'autres membres du personnel spécialisé jouent tous un rôle dans ce programme. L'expansion prévue portera le nombre total de centres à 55 pour l'ensemble de la province.

Une forte surveillance civique accroît la confiance du public dans la police. L'Unité des enquêtes spéciales (UES) est l'organisme civil chargé d'enquêter sur les cas de blessures graves ou de décès survenant au cours des contacts entre la police et la population civile. Une consultation de suivi sur les réformes de l'UES mises en oeuvre en 1999 commencera à l'automne 2002. George Adams, un ancien juge, grâce auquel la police et les représentants de la collectivité sont parvenus au consensus qui a conduit aux réformes, effectuera ce suivi pour déterminer si d'autres améliorations sont nécessaires.

Améliorer le soutien apporté aux victimes

En 2002-2003, le ministère entend poursuivre l'expansion des principaux services aux victimes à l'échelle de la province, en créant six nouveaux

centres du PAVT, qui sera ainsi offert à 45 endroits au total et trois autres programmes de Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV), ce qui en portera le total à 38. L'ajout de cinq projets SupportLink permettra d'offrir ce programme à 20 endroits au total et 15 nouveaux programmes d'intervention auprès des partenaires violents en porteront le nombre total à 36.

Le ministère du Procureur général et le ministère des Affaires civiques mettent en oeuvre une stratégie provinciale pour lutter contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. On estime qu'entre 4 et 10 pour 100 des personnes âgées de l'Ontario sont victimes de mauvais traitements, sous une forme ou une autre. L'exploitation financière est la plus courante, suivie de la violence psychologique et physique et de la négligence. En tirant parti des points forts des services aux victimes existants, on offrira au personnel du système judiciaire et d'autres secteurs une formation qui lui permettra de détecter les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et d'y remédier. La stratégie provinciale comprend aussi une sensibilisation du public et une coordination des services communautaires pour lutter contre cette violence souvent occulte.

La *Loi de 2002 interdisant les gains tirés du récit d'actes criminels* permettra au gouvernement de demander aux tribunaux de bloquer et de saisir les biens que des criminels déclarés coupables ont acquis en faisant le récit de leurs crimes dans des entrevues avec les médias, des livres ou des films. Les produits saisis serviront à l'établissement d'un fonds d'indemnisation et d'aide aux victimes concernées. Cette loi est la première de ce genre au Canada.

Protéger les enfants vulnérables

La *Loi de 2002 sur la délivrance des enfants de l'exploitation sexuelle* permettra à la police et aux préposés des sociétés d'aide à l'enfance de soustraire les enfants de moins de 18 ans à des situations dangereuses telles que la prostitution de rue, les salons de massage, les lieux de divertissement pour adultes, les sites Internet pornographiques et l'industrie de la pornographie. La loi permettra aussi à la province de poursuivre les souteneurs – et les autres personnes qui se livrent à l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins lucratives – afin de recouvrer le coût du traitement et des services offerts à leurs victimes.

Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral des États-Unis ont établi une entente qui facilitera l'exécution des ordonnances alimentaires pour enfants et conjoints au profit des résidents de chacun des deux territoires. Par le passé, certains résidents de l'Ontario ont été incapables d'obtenir leur pension alimentaire parce que les payeurs vivaient hors de la compétence des autorités de l'Ontario, dans un État américain ne pratiquant pas la réciprocité. Parmi les autres mesures visant à protéger les familles, citons le projet de loi intitulé *Loi visant à faciliter*

le prononcé, la reconnaissance et la modification des ordonnances alimentaires d'exécution réciproque, déposé par le procureur général. Si elle est adoptée, cette loi simplifiera la procédure d'obtention ou de modification des ordonnances alimentaires lorsque l'une des parties vit à l'extérieur de l'Ontario.

Améliorer l'accès à la justice

Le gouvernement de l'Ontario aide à préserver l'accès à une représentation juridique de haute qualité pour les résidents de la province à faible revenu en augmentant le tarif de l'aide juridique et les taux de rémunération des avocats de service. Le 1er août 2002, le taux de rémunération des avocats de l'aide juridique a augmenté de 5 pour 100 tandis que celui des avocats de service s'est accru de 23 pour 100 – ce qui place les taux de l'aide juridique de l'Ontario parmi les plus élevés du Canada. De plus, des primes de déplacement seront offertes aux avocats de l'aide juridique exerçant dans le Nord de l'Ontario. Les augmentations de taux et les primes coûteront environ 21 millions de dollars sur trois ans. Ces initiatives constituent une première étape dans la révision actuelle par le gouvernement du système d'aide juridique. Le ministère continuera à collaborer avec Aide juridique Ontario et des groupes d'avocats pour explorer des solutions à long terme aux problèmes touchant l'aide juridique.

La réforme de la justice civile vise à rendre le système judiciaire plus efficace, plus efficient et plus abordable. Deux stratégies innovatrices, la gestion des cas et la médiation obligatoire, seront étendues à la région de Windsor (comté d'Essex) le 31 décembre 2002. Dans le cadre d'une autre initiative de simplification de la procédure, le ministère et la Cour supérieure de justice ont créé le Groupe d'étude sur les enquêtes préalables en Ontario. Ce groupe, constitué de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère, déterminera les problèmes qui existent actuellement et fera des recommandations en vue d'une réforme.

Investir dans la justice

Le ministère poursuivra son vaste programme de construction de palais de justice en 2002-2003. Le nouveau palais de justice unifié d'Owen Sound doit être terminé au cours de l'exercice. La construction de nouveaux tribunaux unifiés se poursuivra à Chatham et à Brockville, tandis que la planification continuera à Pembroke.

La Société ontarienne SuperCroissance coordonne la planification et les dépenses du gouvernement en matière d'immobilisations. Elle a pour mandat d'utiliser les fonds provinciaux pour favoriser les investissements dans le cadre de partenariats entre le secteur privé et d'autres institutions du secteur public. En septembre 2001, le ministère, la Société ontarienne SuperCroissance et la Société immobilière de l'Ontario ont publié une

demande de qualification pour un projet visant la conception, la construction, le financement, la propriété et le fonctionnement d'un palais de justice unifié pour la région de Durham – l'un des secteurs de l'Ontario où la croissance est la plus rapide. Les soumissionnaires qui ont franchi avec succès la première étape de sélection, portant sur leur capacité technique et financière, en ont été avisés en mars 2002. Ils sont maintenant admissibles à la deuxième étape de sélection, qui portera sur l'emplacement du palais de justice proposé, à l'automne 2002.

À Toronto, le ministère a élaboré une stratégie corrective lorsque l'on a découvert de la moisissure au palais de justice du East Mall – le quatrième de la province pour le volume des instances. Cette stratégie prévoyait le transfert temporaire de certaines activités à d'autres endroits. Cependant, à mesure que s'est révélée l'ampleur des travaux à effectuer pour résoudre le problème, le ministère a conclu que la meilleure solution consistait à déménager définitivement le tribunal dans un local moderne, au 2201, avenue Finch Ouest. Les rénovations en cours visent l'aménagement de 11 salles d'audience et d'installations connexes. Les causes restantes inscrites au rôle du tribunal du East Mall ont été transférées dans le nouveau palais de justice au milieu de l'été 2002. Les instances concernant des personnes sous garde ont déjà été réparties entre plusieurs autres endroits de la région torontoise et seront instruites au 2201, avenue Finch Ouest à partir du milieu de l'hiver 2003.

Assumer de nouvelles responsabilités en matière de jeux

Certaines responsabilités concernant les jeux dans la province ont été transférées au ministère en avril 2002. La Société des loteries et des jeux de l'Ontario – organisme indépendant qui est responsable des loteries, des casinos de bienfaisance et des casinos commerciaux, ainsi que des machines à sous dans les hippodromes – relève désormais du ministère. Celui-ci se charge en outre de l'analyse des politiques concernant les questions liés aux jeux.

S'engager à fournir des services de qualité

Le ministère continuera à promouvoir des méthodes axées sur la qualité afin d'assurer une prestation moderne et efficiente des services et d'offrir un bon rapport qualité-prix au public.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

Nombre de causes criminelles rejetées à l'échelle de la province en raison de retards déraisonnables. (Ce chiffre ne comprend pas les causes en appel ou les poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* [LIP].)

Causes rejetées

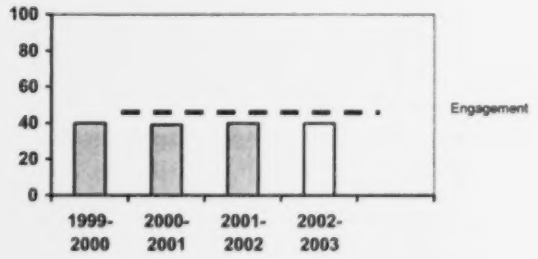

Apport du ministère

- Le traitement efficient des causes criminelles à l'échelle de la province réduit le nombre de causes rejetées en raison d'un retard, ce qui oblige les contrevenants à répondre de leurs actes et assure un meilleur ciblage des ressources du système de justice pénale.

Que signifie le graphique?

- Le nombre de causes rejetées en raison d'un retard déraisonnable est resté constant au cours des deux dernières années, soit 40 et 39 cas, respectivement.
- Le ministère a respecté son engagement pour 2001-2002 qui était de maintenir le nombre de causes criminelles rejetées en raison d'un retard déraisonnable à 40 au maximum.

Engagements en 2002-2003

- Maintenir le nombre de causes criminelles rejetées en raison d'un retard institutionnel déraisonnable à 40 au maximum. (Ce chiffre ne comprend pas les causes en appel ou les infractions faisant l'objet de poursuites en vertu de la LIP.)

Activité de base : Apporter un soutien aux victimes à toutes les étapes du processus de justice pénale

Satisfaction de la clientèle à l'égard des services fournis par le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT)

Satisfaction de la clientèle à l'égard du PAVT

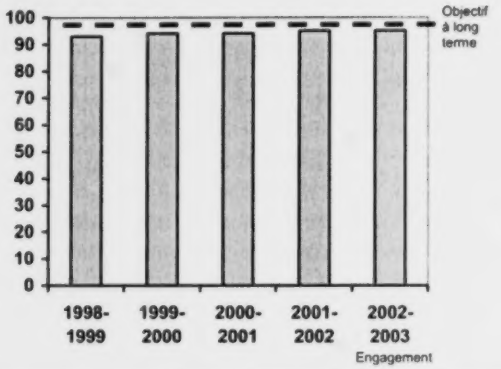

Apport du ministère

- L'évaluation du niveau de satisfaction de la clientèle permet de faire en sorte que les victimes d'actes criminels puissent toujours compter sur un soutien suffisant et que les résultats des évaluations guident les améliorations apportées au PAVT.
- Un questionnaire fournit aux victimes un mécanisme pour exprimer leur satisfaction à l'égard du programme ou soulever des problèmes éventuels.

Que signifie le graphique?

- Pourcentage des clients qui se disent satisfaits des services fournis par le PAVT.
- Le ministère a respecté son engagement, qui était d'atteindre un taux de satisfaction d'au moins 90 pour 100 en 2001-2002.
- À la conclusion de l'affaire, les clients remplissent un questionnaire librement et dans l'anonymat.

Engagements en 2002-2003

- Atteindre un taux de satisfaction de la clientèle de 95 pour 100.

Objectifs à long terme

- Atteindre un taux de satisfaction de la clientèle de 98 pour 100.

Activité de base : Apporter un soutien aux victimes à toutes les étapes du processus de justice pénale

Accroître l'accès aux services pour les victimes d'actes criminels

Nombre de contacts avec les victimes pour tous les services financés par la Division des services aux victimes

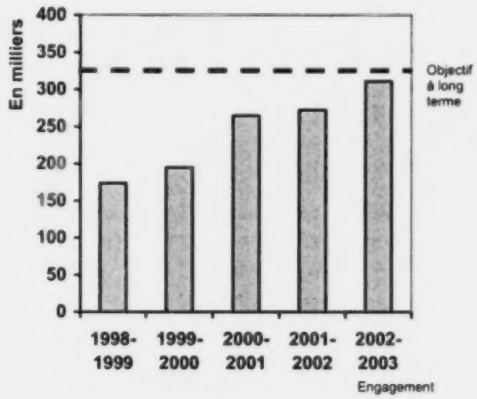

Apport du ministère

Grâce au financement et à l'expansion des programmes suivants en 2001-2002, le ministère a amélioré l'accès aux services d'aide pour les victimes, à toutes les étapes du processus de justice pénale :

- Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV) (expansion de 27 à 35 centres)
- SupportLink (expansion de 2 à 15 projets)
- Programmes d'intervention auprès des partenaires violents (IPV) (expansion de 16 à 21 centres)
- Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) (expansion de 26 à 39 centres)
- 34 centres communautaires d'aide immédiate aux victimes d'agression sexuelle ou de viol
- Ligne d'aide aux victimes de la province
- 11 programmes dans le cadre de l'Initiative de prévention de la violence faite aux femmes.

Que signifie le graphique?

- Nombre de contacts avec les victimes pour tous les services aux victimes financés par la Division des services aux victimes.
- Le ministère a respecté son engagement pour 2001-2002, qui était de dépasser la moyenne triennale.

Engagements en 2002-2003

1. Porter le nombre de centres du programme des SOAIV de 35 à 38.
2. Porter le nombre de projets SupportLink de 15 à 20.
3. Porter le nombre de programmes IPV de 21 à 36.
4. Porter le nombre de centres du PAVT de 39 à 45.

Objectifs à long terme

- Porter le nombre de contacts avec les victimes à 311 000.

Activité de base : Offrir des services d'aide juridique et d'aide à la prise de décisions aux personnes vulnérables

Pourcentage des cas où le suivi des allégations de mauvais traitements commence dans les 24 heures

Pourcentage des cas où le suivi des allégations de mauvais traitements commence dans les 24 heures

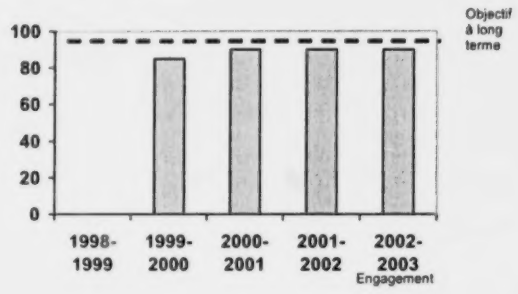

Apport du ministère

- Le suivi des allégations contribue à la protection des droits individuels et de propriété et des personnes frappées d'incapacité mentale.

Que signifie le graphique?

- Le ministère a respecté son engagement, qui était d'atteindre un niveau de 90 pour 100 en 2001-2002.
- L'objectif à long terme est d'atteindre un taux de 95 pour 100 de suivi des allégations dans les 24 heures.
- Depuis 2000-2001, l'engagement est demeuré constant à 90 pour 100, et a été respecté.

Engagements en 2002-2003

- Commencer le suivi des allégations dans les 24 heures dans 90 pour 100 des cas.

Objectifs à long terme

- Commencer le suivi des allégations dans les 24 heures dans 95 pour 100 des cas.

Activité de base : Offrir des services d'aide juridique et d'aide à la prise de décisions aux personnes vulnérables

Temps mis par le Bureau du tuteur et curateur public pour prendre une décision après réception de tous les renseignements médicaux nécessaires

Pourcentage des décisions prises dans les trois jours de la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires

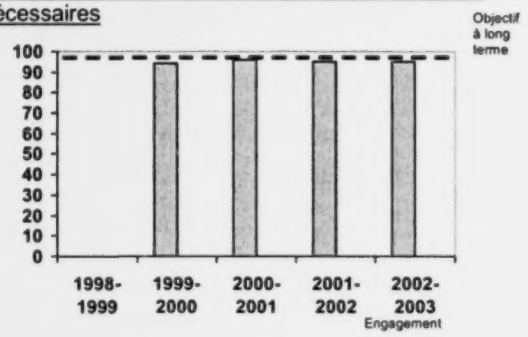

Apport du ministère

- Le Bureau du tuteur et curateur public prend les décisions de dernier ressort en matière de traitement et d'admission à un établissement de soins de longue durée.

Que signifie le graphique?

- Le ministère a respecté son engagement, qui était d'atteindre un taux de 95 pour 100 de décisions en 2001-2002.
- L'objectif à long terme est d'atteindre un taux de 98 pour 100 de décisions prises dans les trois jours de la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires.

Engagements en 2002-2003

- Prise de la décision dans les trois jours de la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires dans 95 pour 100 des cas.

Objectifs à long terme

- Prise de la décision dans les trois jours de la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires dans 98 pour 100 des cas.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial, et d'autres services judiciaires qui sont équitables, rapides et accessibles

Niveau de satisfaction du public à l'égard des services

Satisfaction du public à l'égard des services de la Cour des petites créances et des centres d'information sur le droit de la famille

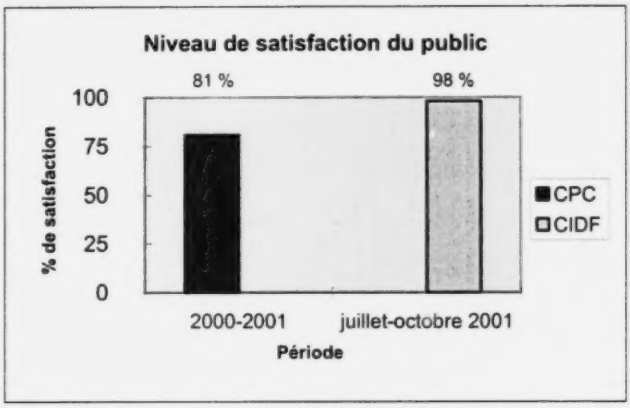

Apport du ministère

- Le projet d'évaluation des services découlant des activités de base de la Division des services aux tribunaux permettra d'évaluer la satisfaction du public à l'égard de la prestation des services des tribunaux.

Le ministère a respecté son engagement en 2001-2002, qui était d'élaborer un sondage portant sur les tribunaux de la famille.

Que signifie le graphique?

Cour des petites créances

- Résultats d'un sondage effectué dans les cours des petites créances (CPC) à l'échelle de la province.
- Une proportion de 81 pour 100 des personnes ayant répondu au sondage trouvaient que la performance d'ensemble et l'administration des CPC étaient bonnes ou très bonnes.

Services des tribunaux de la famille

- Résultats d'un sondage portant sur les centres d'information sur le droit de la famille (CIDF) à l'échelle de la province.
- Une proportion de 98 pour 100 des 591 personnes ayant répondu au sondage ont évalué les services des CIDF comme très utiles ou satisfaisants.

Engagements en 2002-2003

- Élaborer un plan en vue d'un sondage portant sur les tribunaux civils à l'échelle de la province.
- La Division des services aux tribunaux s'engage à établir une mesure de la satisfaction de la clientèle à long terme à l'égard des services des tribunaux.
- L'expérience acquise avec le sondage sur les CPC et les services des tribunaux de la famille servira à parachever les projets de sondage à long terme dans d'autres secteurs d'activité et à examiner l'efficacité et l'efficience des services des tribunaux.
- Les sondages visant à mesurer la satisfaction du public à l'égard des CIDF, des services de médiation et des séances d'information des parents ont été élaborés et distribués.

Objectifs à long terme

- Disposer de mécanismes de sondage de la satisfaction de la clientèle pour tous les tribunaux ainsi que d'un protocole prévoyant des sondages réguliers.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, rapides et accessibles

Pourcentage des causes civiles faisant l'objet d'un règlement précoce par la médiation

Pourcentage des causes civiles réglées par la médiation

Apport du ministère

- Le programme de médiation obligatoire prévoit le renvoi des causes à la médiation dès le début de la procédure. Ce programme est actuellement en place à Ottawa et à Toronto. Son expansion est prévue, sous réserve de l'approbation des règles et de l'expansion de la gestion des cas et du soutien technologique nécessaire.

Que signifie le graphique?

- Le ministère a dépassé son engagement pour 2001-2002.
- Le taux de règlement entier ou partiel de 40 pour 100 a été dépassé.

Engagements en 2002-2003

- Réaliser ou dépasser l'objectif de 40 pour 100 de taux de règlement total ou partiel aux endroits où le programme existe et ceux où il sera étendu.

Objectifs à long terme

- Obtenir un taux de règlement (total ou partiel) de 40 pour 100 pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002*

Ministère du Procureur général	
Fonctionnement	981 millions de $
Immobilisations brutes	46 millions de $
	6 475 employés

Poursuite des criminels	
Fonctionnement	135 millions de $
	1 275 employés

Soutien aux victimes	
Fonctionnement	64 millions de $
	270 employés

Tribunaux de droit criminel, civil et familial	
Fonctionnement	290 millions de $
Immobilisations brutes	31 millions de $
	3 385 employés

Services aux personnes vulnérables	
Fonctionnement	321 millions de $
Immobilisations brutes	5 millions de $
	400 employés

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	48 millions de $
	895 employés

Administration interne	
Fonctionnement	123 millions de $
Immobilisations brutes	10 millions de $
	250 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère du Procureur général	
Fonctionnement	966 millions de $
Immobilisations brutes	51 millions de $
	6 065 employés

Poursuite des criminels	
Fonctionnement	137 millions de $
	1 265 employés

Soutien aux victimes	
Fonctionnement	66 millions de $
	275 employés

Tribunaux de droit criminel, civil et familial	
Fonctionnement	274 millions de $
Immobilisations brutes	35 millions de $
	2 980 employés

Services aux personnes vulnérables	
Fonctionnement	339 millions de $
Immobilisations brutes	9 millions de $
	400 employés

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	31 millions de $
	895 employés

Administration interne	
Fonctionnement	119 millions de $
Immobilisations brutes	7 millions de $
	250 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Visitez le site Web du ministère à l'adresse suivante : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default_f.htm ou communiquez avec le personnel des renseignements au public au 416 326-2220. Numéro ATS/ATM : 416 326-4012; télécopieur : 416 326-4007.

Vous pouvez également communiquer avec les personnes suivantes :

Bureau du procureur général
Ben Hamilton
Tél. : 416 326-4440
Téléc. : 416 326-4016
Courriel : ben.hamilton@jus.gov.on.ca

Droit criminel
Margot Almond
Tél. : 416 326-4245
Téléc. : 416 326-2423
Courriel : margot.almond@jus.gov.on.ca

Services aux victimes
Gordon Smith
Tél. : 416 326-4508
Téléc. : 416 326-3205
Courriel : gordon.smith@jus.gov.on.ca

Services aux tribunaux
Pauline Moustacalis
Tél. : 416 326-5350
Téléc. : 416 326-2652
Courriel : pauline.moustacalis@jus.gov.on.ca

Services de justice à la famille
Marnie Crouch
Tél. : 416 327-0078
Téléc. : 416 314-2500
Courriel : marnie.crouch@jus.gov.on.ca

Services juridiques
Lynn Lovell
Tél. : 416 326-2505
Téléc. : 416 326-6996
Courriel : lynn.lovell@jus.gov.on.ca

Gestion des services ministériels
Gayle Martin
Tél. : 416 326-2050
Téléc. : 416 326-4441
Courriel : gayle.martin@jus.gov.on.ca

Projet d'intégration du système judiciaire
Heather MacKay
Tél. : 416 314-8361
Téléc. : 416 212-2389
Courriel : heather.e.mackay@jus.gov.on.ca

Services informatiques intégrés en matière de justice
François Lachance
Tél. : 416 326-1114
Téléc. : 416 326-1104
Courriel : francois.lachance@jus.gov.on.ca

Politiques
Mark Leach
Tél. : 416 326-2711
Téléc. : 416 326-2699
Courriel : mark.leach@jus.gov.on.ca

Renseignements en français
Valérie Hopper
Direction des communications
Tél. : 416 326-2213
Téléc. : 416 326-4007
Courriel : valerie.hopper@jus.gov.on.ca

Adresse du ministère :
Ministère du Procureur général
720, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2K1

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3461-7

This document is also available in English.